

TRANSCRIPTION DE L'AUDIENCE DE

**Librairies indépendantes du Québec**

COMMISSION PARLEMENTAIRE  
SUR LE PRIX UNIQUE DU LIVRE  
ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC



**DOCUMENT PRÉPARÉ PAR LA FONDATION LITTÉRAIRE FLEUR DE LYS**

**À partir de la version préliminaire du Journal des débats\*  
de la Commission de la culture et de l'éducation de l'Assemblée nationale du Québec**

Consultations particulières et auditions publiques sur le document intitulé : « Document de consultation sur la réglementation du prix de vente au public des livres neufs imprimés et numériques » tenues par de la Commission de la culture et de l'éducation de l'Assemblée nationale du Québec.

\* « Cette version du Journal des débats est une version préliminaire : elle peut donc contenir des erreurs. La version finale du Journal est publiée dans un délai de 2 à 4 mois suivant la date de la séance de la commission. »

## Journal des débats

Le mardi 20 août 2013 - Vol. 43 N° 45

### Librairies indépendantes du Québec

On a le plaisir maintenant de recevoir Les Librairies indépendantes du Québec. M. Dominique Lemieux, vous en êtes le directeur général. Alors, vous avez l'agréable tâche de nous présenter les gens qui vous accompagnent. Après quoi, vous aurez 10 minutes pour nous présenter l'essentiel de vos réflexions. Je ne sais pas si vous êtes le seul qui parlerez, mais, évidemment, toutes les autres personnes qui sont avec vous peuvent s'exprimer. Et, par la suite, il y aura des échanges avec les parlementaires. Ça vous va?

M. Lemieux (Dominique) : C'est parfait.

La Présidente (Mme Vien) : Alors, tout de suite, les présentations, s'il vous plaît, des gens qui vous accompagnent.

### *Exposé*

M. Lemieux (Dominique) : Oui. Donc, Mme la Présidente, M. le ministre, mesdames et messieurs les élus, d'abord, nous vous remercions de nous avoir convoqués en cette chaude journée de juillet... d'août, hein? Plutôt d'août. Il fait chaud comme si on était en juillet...

La Présidente (Mme Vien) : Le temps passe vite. On ne voit pas le temps passer, hein? C'est comme ça.

M. Lemieux (Dominique) : J'espère quand même que vous avez pu profiter de la bonne saison puis de faire quelques bonnes lectures au cours des derniers mois.

Donc, je nous présente. Je m'appelle Dominique Lemieux, je suis directeur général de la coopérative des Librairies indépendantes du Québec. Je suis accompagné aujourd'hui par M. Yves Guillet, qui est président de notre regroupement, qui est également propriétaire de la Librairie Le Fureteur à Saint-Lambert. Ensuite, M. Laval Martel, qui est le vice-président de notre regroupement, qui est propriétaire de la Librairie Les Bouquinistes à Chicoutimi, et par Mme Marie-Hélène Vaugeois, qui est copropriétaire de la Librairie Vaugeois, ici même, à Québec.

Donc, aujourd'hui, nous ne nous présentons pas devant vous de façon misérabiliste. Je pense que c'est important de le mentionner. Au contraire, notre regroupement rassemble un groupe de librairies vivantes impliquées dans leur communauté, tournées vers les nouvelles technologies. Certes, les temps sont plutôt difficiles, mais nos librairies demeurent motivées et dynamiques.

La coopérative des Librairies indépendantes du Québec, qu'on appelle communément les LIQ, a été créée en 2007, et elle rassemble 90 librairies, dont plusieurs dans vos circonscriptions. Il y a notamment les librairies Daigneault, Solis ou St-Antoine à Saint-Hyacinthe, la librairie Liber à New-Richmond, Carcajou à Laval, ou Carrefour à Boucherville, puis de nombreuses librairies, il y en a près d'une quarantaine, là, sur l'île de Montréal, puis certaines autres qui ne sont pas membres, dont la Librairie Côte-Nord à Sept-îles.

C'est quoi, une librairie indépendante? Bien, c'est un commerce avec sa propre personnalité, qui compte généralement moins de cinq succursales. Puis ça se résume en trois mots : la proximité, la diversité et le service. Parce que, oui, le libraire indépendant se distingue par son service de qualité, sa passion du métier, son professionnalisme et son implication dans la communauté. L'objectif des LIQ, des librairies indépendantes, la coopérative que je représente, est d'assurer un sain développement du réseau des librairies indépendantes en les soutenant d'un point de vue promotionnel et commercial. Individuellement, il y a plusieurs...

M. Lemieux (Dominique) : ...dans la communauté. L'objectif des LIQ, les librairies indépendantes, la coopérative que je représente, est d'assurer un sain développement du réseau des librairies indépendantes en les soutenant d'un point de vue promotionnel et commercial. Individuellement, il y a plusieurs projets que les librairies indépendantes ne seraient pas capables de développer, puis, en agissant de façon collective, on arrive à développer des projets très intéressants.

Par exemple, c'est nous qui créons la revue Le libraire qui est un magazine, le plus important magazine francophone littéraire au Canada. On produit des catalogues, des carnets thématiques, des outils promotionnels. On négocie des ententes de tarifs préférentiels groupés, notamment avec Postes Canada. Donc, c'est bénéfique pour l'ensemble de nos membres, puis chacun des indépendants est capable d'en bénéficier.

Depuis ses débuts, les LIQ sont très actives sur le Web. Nous avons joué un rôle majeur, au cours des dernières années, dans le virage numérique au Québec d'abord en lançant un site qui s'appelait Livres québécois. On a été les parmi les premiers à vendre le livre numérique au Québec. On vendait... Il y avait à peu près 1 000, 1 500 livres numériques qui étaient disponibles sur le marché, puis, nous, on les offrait à notre clientèle. Puis, 2011, il y a le site Ruedeslibraires.com qui est un site transactionnel qui regroupe 250 000 livres en langue française dans les formats papier et numériques. On vend autant au grand public qu'aux clients institutionnels : les bibliothèques publiques, les écoles, etc.

D'abord, c'est important de rappeler que notre positionnement se fonde sur le caractère singulier du livre. Le livre est un objet culturel, il n'est pas et ne doit pas être considéré comme un produit marchand similaire aux autres : il porte les traces de notre identité collective, il façonne notre relation à l'autre, il décortique notre histoire, il se questionne sur notre société, il fait rayonner le Québec. Cela dépasse le statut de tout autre produit commercial, il importe donc d'en assurer la pérennité.

On le sait, la loi n° 51 a joué un rôle majeur dans l'histoire du livre québécois. Grâce à cette réglementation, le milieu du livre a connu une croissance soutenue. Notamment dans le secteur de la librairie, il y a eu une éclosion d'un solide réseau de librairies agréées aux quatre coins Québec. Pour être agréée, une librairie — puis, quand on devient agréé, on peut vendre aux clients institutionnels donc les écoles, les bibliothèques — il faut rester... respecter plusieurs critères qualitatifs dont l'obligation d'avoir 6 000 titres, dont 2 000 québécois.

La situation actuelle : bien, aujourd'hui, le Québec compte 192 librairies agréées, donc ça inclut les indépendantes, les chaînes de librairies et les coopératives en milieu scolaire. Depuis 2006, il y a 31 librairies qui ont fermé leurs portes, dont 24 depuis 2010. Dans les derniers mois, la ville de Québec a connu une hécatombe perdant quatre librairies, dont la Générale française une institution dans le Vieux-Québec. La part de marché des indépendants est passée de 31,9 % en 2008 à 27,7 % en 2012.

La situation financière des librairies, particulièrement les indépendantes, est difficile. On ne le cachera pas. Ces commerces ont très peu de marge de manœuvre. Des coûts fixes : salaires, loyers, fournitures de bureau, les frais financiers sont très élevés. La rentabilité est également anémique. Selon une étude de l'Association des libraires du Québec qui va être présentée devant vous demain, c'est basé sur les états financiers de 29 librairies, le bénéfice d'exploitation, en 2012, était de 0,84 % alors que, selon les normes, un commerce de détail en santé doit dégager des bénéfices d'au moins 4 %. Donc, on voit qu'on est clairement en deçà de ces chiffres-là.

La vente en ligne, l'essor du livre numérique, la multiplication des sites étrangers, c'est sûr que le marché du livre a connu de nombreuses mutations au cours des dernières années. Le virage numérique s'affirme. Aujourd'hui, on dit que ça représente, quoi, 2 % à 3 % du marché du livre québécois en comparaison avec le 20 % du marché américain, 15 % du Canada anglais, 3 % en France. On voit qu'il y a à peu près un Québécois sur quatre qui dit... qui a dit, en 2012, avoir fait des achats en ligne selon une étude du CEFRIO. Donc, un Québécois sur quatre, puis, de ce nombre-là, il y a 19 % des cyberacheteurs qui ont acquis des livres numériques.

Pour un joueur local, surtout un indépendant, c'est très difficile de se lancer de façon active sur le Web, les investissements demandés sont trop importants. Par contre, les indépendants sont loin d'être pessimistes, ils embrassent le virage Web et le livre numérique, c'est pourquoi la majorité des libraires sont actives aujourd'hui sur les médias sociaux puis qu'elles participent à Ruedes libraires.com notamment, ce qui leur permet de vendre du livre papier et du livre numérique à leurs clientèles.

Maintenant, parlons un peu de la stratégie des grandes surfaces. Une grande surface compte habituellement en 200 et 350 livres sélectionnés parce que leur potentiel de vente est extrêmement élevé. C'est best-sellers sont conservés en inventaire tant que les vents sont au rendez-vous. Un livre qui vend un ou deux exemplaires par semaine va être rapidement retiré des tablettes pour laisser la place à un titre qui roule de façon beaucoup plus importante. Chaque année, c'est donc environ 1 500 titres qui sont présents dans les grandes surfaces à un moment où à un autre. En 2012, selon la BTLF, la Banque de titres de langue française, il y a eu 53 186 ouvrages francophones qui ont été mis en marché au Québec, dont 5 700 livres québécois. Ainsi,

c'est moins de 3 % des livres qui sont représentés dans les magasins à grande surface. Les grandes surfaces se concentrent sur ces ventes faciles...

M. Lemieux (Dominique) : ...53 186 ouvrages francophones qui ont été mis en marché au Québec, dont 5 700 livres québécois. Ainsi, c'est moins de 3 % des livres qui sont représentés dans les magasins à grande surface. Les grandes surfaces se concentrent sur ces ventes faciles, évidemment les plus lucratives, qui demandent un effort de vente minimal et offrent un roulement très rapide. En librairie, on trouve jusqu'à 50 000 livres en inventaire et on peut commander plus de 750 000 livres de fonds, donc qui sont parus depuis au moins un an. Les ventes de ces ouvrages sont plus modestes et définitivement moins rentables parce qu'elles demandent un travail de vente supérieur, le service-conseil, la promotion, la logistique, il y a un taux de retour qui est plus élevé des nouveautés aussi... les nouveautés moins best-sellers, mais la vocation des librairies, particulièrement celle des librairies indépendantes, demeure de donner une visibilité à cette biodiversité.

Les grandes surfaces appliquent un rabais systématique de 25 % à 30 %, voire plus, sur le prix suggéré par l'éditeur. Cela devient un produit d'appel pour convaincre les gens de se déplacer et d'acheter à plein prix des cartouches d'encre, des produits électroniques ou de la nourriture pour chien. De plus, on n'y trouve aucun service, et il est impossible de commander un livre absent. En résulte donc un fort roulement de valeurs sûres. Le nouveau livre de Michel Tremblay va se trouver en grandes surfaces, mais essayer d'y trouver les 40 livres précédents, ça va être impossible. Les livres de Réjean Ducharme, de Marie-Claire Blais, d'Anne Hébert, de Gaétan Soucy n'ont jamais existé en grandes surfaces, pourtant, quand on parle de littérature québécoise puis de nos meilleurs représentants, c'est vers ces visages-là qu'on se tourne.

Depuis la montée des grandes surfaces au Québec, une grande part des ventes de best-sellers se sont déplacées là-bas. En 2011, ça a représenté des ventes de 79 millions de dollars. Cela résulte en une diminution marquée des ventes rentables en librairies et une baisse du bénéfice brute des librairies. De plus, cela accentue la perception que les livres sont plus chers en librairie. Plusieurs libraires se font souvent traiter de voleurs, même s'ils vendent le prix au livre... au prix juste proposé par l'éditeur.

Cette année, Québec célèbre le 25<sup>e</sup> anniversaire de décès de Félix Leclerc. Ma question : Où pourra-t-on trouver les livres de poésie de M. Leclerc? Certainement pas en grandes surfaces. En ligne? Certainement. Probablement perdus parmi le reste du catalogue parce que les sites étrangers n'ont pas nécessairement cette sensibilité culturelle là, alors que les recueils de poésie en librairie sont mis de l'avant, ils vivent, ils survivent, ils existent.

Maintenant, en vrac, pourquoi Les Librairies indépendantes du Québec soutiennent la réglementation du livre? Bien, c'est d'abord pour assurer la proximité physique aux livres dans l'ensemble des régions du Québec, de Gaspé à Val-d'Or, de Baie-Comeau à Gatineau, pour favoriser l'accès à la culture, à la lecture et à l'éducation, pour garantir une diversité de l'offre éditoriale proposée aux lecteurs, ce qu'on appelle la biodiversité, pour permettre à tous les livres et à tous les auteurs d'être confrontés, grâce à leurs qualités intrinsèques, aux best-sellers et pour que l'objet de la concurrence soit lié à la qualité des ouvrages et du service offert.

Il arrive souvent que des gens se déplacent en librairie, passent... font le tour des vitrines, des blocs à l'entrée puis qu'ils disent : Oh, on va aller voir chez Wal-Mart, le livre est probablement moins cher, puis, s'il n'est pas là, on va revenir. C'est un réflexe qui est courant dans la tête de plusieurs consommateurs, puis ça, c'est vraiment lié au fait que le rabais est omniprésent dans ces grandes surfaces, puis ça représente des ventes... des pertes directes pour les librairies. Puis c'est aussi... on croit également au prix réglementé pour préserver un nombre important d'emplois, c'est quand même 12 000 personnes qui travaillent dans cette industrie-là. Ce n'est pas négligeable.

Donc, le comment, vous le savez, on en a parlé de... plusieurs personnes en ont parlé depuis le début de la commission. C'est... L'ensemble des maillons de la chaîne du livre, des écrivains aux libraires, s'entendent sur les normes à mettre en place dans un contexte de réglementation. L'enjeu a été longuement analysé par chacune des parties impliquées puis a permis d'atteindre un consensus inédit dans le milieu du livre.

Partout sur la planète, des exemples de promotion... de protection similaire existent, notamment dans la majorité des pays de l'OCDE. Vous avez trouvé, dans notre mémoire, certains exemples positifs, comme en Allemagne, et des contre-exemples, particulièrement chez nos voisins canadiens-anglais.

Au final, la réglementation du prix du livre est une mesure essentielle pour préserver une diversité éditoriale et une accessibilité aux livres francophones, ce que seul un vaste réseau de librairies en santé, particulièrement des indépendants...

La Présidente (Mme Vien) : Merci, M. Lemieux.

M. Lemieux (Dominique) : ...peut assurer.

La Présidente (Mme Vien) : M. Lemieux, je suis désolée...

M. Lemieux (Dominique) : Oui.

La Présidente (Mme Vien) : ...on devra s'arrêter parce que je vous ai donné un petit sursis, un moment supplémentaire, mais là on devra passer la parole aux parlementaires.

M. Lemieux (Dominique) : Je ne vous en tiens pas rigueur.

La Présidente (Mme Vien) : Ah, vous êtes bien gentil. M. le ministre.

M. Kotto : Merci, madame...

La Présidente (Mme Vien) : Sûrement, vous aurez l'occasion de passer vos messages.

M. Kotto : Merci, Mme la Présidente. Madame, messieurs, soyez les bienvenus, et merci pour votre contribution.

J'avais noté que vous étiez dans la salle quand la personne...

Une voix : M. Colbert.

M. Kotto : M. Colbert, la personne qui vous a précédés, a fait sa présentation. Je voudrais vous entendre sur la question, sur la piste de solution relative au regroupement d'indépendants comme modèle...

M. Kotto : ...je voudrais vous entendre sur la question, sur la piste de solutions relative au regroupement d'indépendants comme modèle d'organisation : Est-ce que, de votre perspective des choses, en tant que gens de terrain, c'est une voie explorable?

M. Guillet (Yves) : Ce que j'aurais aimé, c'est que M. Colbert reste dans la salle parce qu'il aurait appris qu'il n'est pas tout à fait à jour. Ce qu'on vient de vous exposer, c'est exactement ce que M. Colbert proposait. Donc, un de ces éléments de solution est déjà réalité par l'existence de la Coopérative des librairies indépendantes du Québec qui est le regroupement dont Dominique a fait état. Alors, je pense que c'est... il y a déjà des gros efforts qui ont été faits. On travaille fort pour se tailler une place dans le marché du livre et garder la place qu'on a, avec l'aide de la SODEC notamment, et puis autant du côté du livre papier et du livre numérique.

Je voudrais mettre en perspective aussi, on parle beaucoup de numérique, on parle beaucoup des jeunes, il reste que le livre papier est encore 95 % du marché du livre au Québec, et les jeunes représentent 15 % des lecteurs. Il ne faut pas oublier les 85 % qui restent. Merci.

M. Kotto : O.K. Est-ce que le prix unique, enfin le prix unique sur les livres neufs, numériques ou papier, va régler tous les problèmes des librairies indépendantes : premier volet de la question. Et est-ce qu'il y a, dans l'hypothèse où vous confirmez, est-ce qu'il y a urgence de procéder pour une réglementation?

M. Guillet (Yves) : Je crois qu'il y a urgence si on voit les statistiques sur le nombre de fermetures de librairie. Il y a eu, il y a à peu près deux ans, une étude qui a été faite par un spécialiste, Michel Lasalle et, dans cette étude-là, on pouvait voir que, s'il y avait une partie, ne serait-ce que relativement minime, des ventes qui passent... de best-sellers qui passait des grandes chaînes et des grandes surfaces aux librairies indépendantes, la santé financière des librairies indépendantes se verrait améliorée de manière notable. On voit, d'après les chiffres que Dominique a cités, là, que la marge bénéficiaire est très mince et, quand c'est très mince comme ça, il suffit qu'il y ait, je dirais, une mauvaise période pour qu'on tombe dans le déficit et dans les difficultés financières. Donc, ça pourrait être certainement une solution salutaire.

M. Martel (Laval) : Je rappellerai aussi qu'en 2000, lors du comité Larose, il y avait déjà eu cette recommandation-là et, si on l'avait appliquée, je pense, à ce moment-là, il y aurait eu un effet direct sur la rentabilité des librairies.

M. Kotto : O.K. Vous n'abordez pas la question, dans votre mémoire vous n'abordez pas la question de la mise en oeuvre d'une réglementation éventuelle du prix du livre. Est-ce que vous avez réfléchi aux modalités d'application d'une telle mesure? Je pense notamment aux activités

commerciales liées à la vente en ligne et aux difficultés que représenterait l'application relativement à l'extraterritorialité : des entrepôts en Ontario, par exemple, d'Amazon qui pourraient vendre au Québec à prix réduit. Est-ce que vous avez réfléchi à tout ça?

Mme Vaugeois (Marie-Hélène) : On a vérifié et il est possible, avec la territorialité sur le Web, et Amazon sera obligé d'appliquer le 10 % si jamais la réglementation se fait au Québec. C'est sûr que les librairies en Ontario ne seront pas obligées de respecter la réglementation, mais il n'y a qu'à peu près qu'Ottawa qui est proche de la frontière avec le Québec. Et on a posé la question aux libraires de Gatineau et ils ne sont pas du tout inquiets de cet impact-là : ils disent que, de toute manière, les gens de Gatineau magasinent à Gatineau, ils ne voient pas pourquoi ils ne changeraient leurs habitudes de magasinage. Donc, ça a été vérifié et on sait qu'on peut faire respecter la territorialité sur les sites Internet.

M. Kotto : O.K.

M. Guillet (Yves) : Ce que la France fait d'ailleurs.

Mme Vaugeois (Marie-Hélène) : Ce que la France...

M. Kotto : O.K. À votre avis, est-ce que le prix unique du livre neuf pourrait avoir pour conséquence de pénaliser ou de limiter l'accès aux livres, disons, aux familles défavorisées?

Mme Vaugeois (Marie-Hélène) : Un, il restera toujours les bibliothèques. Et il ne faut pas oublier que le livre est probablement un des rares...

M. Kotto : ...conséquences de pénaliser ou de limiter l'accès aux livres, disons, aux familles défavorisées.

Mme Vaugeois (Marie-Hélène) : Un, il restera toujours les bibliothèques. Et il ne faut pas oublier que le livre est pas mal un des rares produits qui est mis en rabais dès sa sortie. On va au cinéma, on paie le plein prix au début, le mardi on peut payer un peu moins cher. Quelques mois plus tard, il sort en DVD; quelques mois plus tard, il se retrouve à la télévision. Ça peut être la même chose : neuf mois plus tard, les gens pourront acheter le best-seller à moins cher, et il n'y aura rien qui empêchera aux livres d'être à rabais neuf mois plus tard.

M. Guillet (Yves) : Il ne faut pas oublier, M. Kotto, qu'il y a 190 librairies agréées au Québec. Si on parle de grandes surfaces, leur nombre est de beaucoup moindre que ça. On... Je ne le sais pas, il y a peut-être 10 Costco au Québec et puis je ne sais pas combien de Walmart. Les gens dans les régions hors centre sont assez éloignés de ces... des villes d'importance, là, où il peut y avoir ces grandes chaînes-là. Alors si, par exemple, la situation des librairies devenait à ce point dramatique que le nombre de librairies tombait de 190 à, bon, je dis n'importe quoi, à 120, je ne suis pas sûr qu'on aurait gagné en accessibilité. Il n'y aura pas des Costco et des Walmart dans chacune des petites villes où il y a actuellement des librairies.

M. Kotto : O.K. Dans votre mémoire, vous évoquez la mise aux normes des nouvelles... pardon, des librairies aux nouvelles technologies. Est-ce que vous pouvez élaborer davantage?



M. Lemieux (Dominique) : Bien, comme je disais tout à l'heure, individuellement, c'est sûr que c'est un investissement très important pour un libraire indépendant. Il y a très peu de libraires qui sont capables d'y arriver. Il y a certains libraires qui ont tenté l'expérience. C'est sûr que c'est un virage qui est très exigeant.

Par contre, comme regroupement, c'est le genre de projet qu'on est capables de mener puis d'avoir une vitrine commune pour l'ensemble des libraires. Le but des libraires, c'est ça. Aujourd'hui, un lecteur qui veut avoir accès à du livre numérique peut venir sur le site Rue des libraires choisir le livre qu'il l'intéresse. Puis, en rentrant son code postal dans son panier d'achats, on lui dit c'est quoi les librairies les plus près de chez lui, et la librairie reçoit le pourcentage de la vente attribuée. C'est un système qui existe déjà. Ensuite, bon, bien, il y a quand même un travail de promotion, il y a quand même un travail de formation auprès des gens pour les informer de cette offre-là. Puis ça, c'est le travail que chacun des libraires va avoir à jouer dans sa communauté. Mais, collectivement, il y a moyen... puis ça existe déjà. Pour nous, le livre numérique, on en parle parfois, hein, ça va arriver, ça va arriver... C'est arrivé, ça fait partie de notre quotidien. Un site comme Rue des libraires, la vente de livres numériques, ça représente à peu près 40 % du volume d'affaires. Donc, ce n'est pas marginal, c'est quand même important. Puis surtout, avec la vente aux bibliothèques publiques, par exemple, qui offrent aujourd'hui auprès... de façon importante partout dans la province le livre numérique. Donc, ça existe, mais encore là, je pense, c'est par des projets collectifs comme ceux des librairies indépendantes qu'on est capables d'y arriver.

Mme Vaugeois (Marie-Hélène) : Et, si vous me permettez, personnellement, moi, j'ai un... à la librairie, on a fait un blogue qui est très bien... qui est assez visité par... à tous les jours, qui nous permet de faire la promotion du livre via le Web. J'ai des commentaires... C'est sûr que c'est pour faire la promotion de ma librairie, mais c'est pour faire la promotion de la lecture aussi. Donc, j'ai des commentaires de gens en Abitibi, de Montréal qui commentent sur mon blogue, qui m'envoient des commentaires. Ça me permet... Et après, je réfère pour les ventes à Rue des libraires, là. Ça nous permet aussi d'être... on est présents sur le Web de toutes sortes de manières.

M. Lemieux (Dominique) : Puis en même temps, il faut être conscient aussi de la réalité du marché. Amazon est présent sur le marché, puis c'est correct, là, on n'est pas en guerre contre Amazon, on n'est pas en guerre contre Costco, on n'est pas en guerre contre Walmart, c'est : On a chacun nos particularités puis on rejoint chacun nos publics. Par contre, sur Amazon, les gens qui achètent un Kindle sont un peu emprisonnés dans cet univers-là. Donc, ils sont obligés d'acheter ensuite avec leurs Kindle sur la boutique d'Amazon. S'ils voulaient venir acheter des livres sur la plateforme Rue des libraires, ce serait plutôt complexe. Donc, ça, on est confrontés à ce genre de réalité là. Mais, avec la majorité des tablettes ou des liseuses, à l'exception du Kindle d'Amazon, on est capables de fournir des livres à M. et Mme Tout-le-monde. Puis c'est pour... tu sais, je veux dire, la raison pour laquelle il y a des gens qui nous fréquentent à tous les jours puis qui achètent de façon très régulière sur le site.

M. Kotto : O.K. Autre volet. Vous proposez l'application de cette hypothétique réglementation sur neuf mois — pourquoi pas 12? — et aussi un escompte de 10 % — pourquoi pas 6 %, pourquoi pas 15 %? J'aimerais vous entendre là-dessus. J'ai posé la même question à d'autres personnes qui vous ont précédés.

Mme Vaugeois (Marie-Hélène) : Je peux vous répondre. J'ai été pendant plusieurs années sur le conseil d'administration de l'Association des libraires du Québec qui va être ici demain. J'en ai été présidente pendant trois ans. Je peux vous dire que ce consensus est venu de plusieurs réunions qu'on a faites dans le milieu. C'est le consentement qu'on a trouvé qui...

Mme Vaugeois (Marie-Hélène) : ...sur le conseil d'administration de l'Association des libraires du Québec, qui va être ici demain. J'en ai été présidente pendant trois ans. Je peux vous dire que ce consensus est venu de plusieurs réunions qu'on a faites dans le milieu. C'est le consensus qu'on a trouvé qui était celui dans lequel différents membres du milieu, ils étaient le plus confortables. Ça a été plusieurs réunions, ça a été plusieurs discussions, et on en est venus à ce 10 % et neuf mois pour plaire à tout le monde, je dirais.

M. Guillet (Yves) : Ça a fait consensus non pas seulement à l'intérieur de l'association des libraires, mais de tous les acteurs de la chaîne du livre au complet.

Mme Vaugeois (Marie-Hélène) : De l'ADEL, l'ANEL, que vous avez rencontrées hier, l'ADEL, que vous avez rencontrée en septembre, les bibliothèques publiques. On s'est tous rencontrés. Sur la table de concertation de la SODEC, aussi, on en a discuté beaucoup. Ça a été un dossier très important pour nous dans les dernières années, et ce 10 % là, neuf mois est venu... c'est la conclusion de toutes ces rencontres-là, en fait.

M. Lemieux (Dominique) : Les libraires sont à l'aise avec cette recommandation-là.

M. Martel (Laval) : Ce pourcentage-là correspond aussi à... Déjà, on a des cartes fidélité dans des librairies, qui donnent droit à un escompte après tant d'achats de volumes. Donc, ça correspond entre 5 % et 10 %, donc il y a eu ce compromis-là, donc, d'accepté, là.

M. Kotto : Je poserais une petite dernière question. Est-ce qu'une réglementation — hypothèse d'adoption — aurait un effet nul, dans la mesure où on recherche, disons, des solutions pour ralentir... quelqu'un parlait d'hécatombe tout à l'heure... le rythme de l'hécatombe dans nos librairies indépendantes?

Mme Vaugeois (Marie-Hélène) : Ce qu'on veut avant tout, c'est que les gens lisent, aient accès à la lecture et accès à une diversité de lecture. Donc, ce qu'on croit avec cette réglementation-là, c'est qu'elle peut permettre de garder des librairies vivantes, dynamiques. Elle va donc permettre d'avoir... Si on se met à ne vendre des livres que dans les grandes surfaces... Il y a 500 livres par année dans les grandes surfaces. Ce n'est pas suffisant, il va manquer de choix pour les gens.

Ce qu'il faut, c'est qu'on ait une bibliodiversité, c'est très important. Et nous, on croit que cette réglementation-là va permettre la bibliodiversité puisqu'elle va permettre plusieurs... Le risque de ne pas avoir de réglementation, c'est qu'on se retrouve avec un oligopole, d'avoir quelques

Wal-Mart, Costco, Target qui vont avoir le contrôle du marché du livre et qui vont pouvoir choisir ce qui va être paru. Ils ne vont vouloir que des best-sellers, donc tout ce qui ne sera pas best-seller n'existera plus, ou à grand prix.

M. Kotto : Merci.

La Présidente (Mme Vien) : M. le député de Saint-Hyacinthe.

M. Pelletier (Saint-Hyacinthe) : Merci, Mme la Présidente. Bonjour, messieurs. Bonjour, mesdames. Je veux juste mentionner... Tout à l'heure, on a mentionné que le... Ça touche un peu la question que M. le ministre a posée, mais je vais la poser autrement. Alors, on dit que la réglementation du prix du livre, c'est comme une taxe déguisée qui va être imposée aux consommateurs et qui va avoir peut-être pour effet que les gens vont acheter moins, les gens les plus démunis. Est-ce que... Vous autres, vous la percevez comment, cette... Pour vous autres, est-ce que c'est une taxe déguisée, ou si c'est plus un outil qui va permettre, justement, de maintenir les librairies indépendantes un peu plus vivantes, un peu plus énergiques, je ne sais pas?

M. Martel (Laval) : Moi, je ne crois pas que ce soit une taxe déguisée. Je pense plutôt que ça va ramener du monde en librairie, contrairement au professeur de HEC. On entend souvent des commentaires en librairie de gens qui viennent demander des conseils. Et naturellement, on entend aussi le commentaire de dire : Bien, je vais l'acheter chez Costco. Mais quand on prend le temps d'expliquer aux gens que Costco, par exemple, tient à peu près 200, 300 titres, puis que nous autres, on a 20 000, 30 000 titres à supporter, et donc la vente de livres best-sellers, on en a besoin pour la question de trésorerie, les gens comprennent puis, finalement, acceptent d'acheter le livre en librairie.

Donc, si jamais le prix... se vend le même prix, avec un écart, peut-être, de 10 %, je pense que les gens ne prendront pas la peine de partir de la librairie pour aller dans un centre d'achats éloigné, pour aller chez Costco. Ils vont l'acheter en librairie. Pour 10 % de différence?

M. Lemieux (Dominique) : D'autant plus que le livre, aujourd'hui, en librairie indépendante, qui est à 24,95 \$, avec une réglementation, va être vendu à 24,95 \$ en librairie. Le consommateur qui se déplace en librairie, autant dans les indépendantes que dans les chaînes, va payer exactement le même prix. Ce qu'on limite, c'est de diminuer de 25 % à 30 % le rabais consenti dans les grandes surfaces à un maximum de 10 %. Il y a un 15 % de jeu qui est appliqué, donc ça demeure assez marginal. Mais ce qu'il est important de comprendre, c'est que le prix du livre, au final, va être exactement le même avant qu'après la...

M. Lemieux (Dominique) : ...surfaces à un maximum de 10 %. Il y a un 15 % de jeu qui est appliqué. Donc, ça demeure assez marginal. Mais ce qu'il est important de comprendre, c'est que le prix du livre, au final, va être exactement le même avant qu'après la réglementation. Donc, ce n'est pas une taxe déguisée, puis le consommateur de New Richmond qui va à la librairie Liber aujourd'hui, bien, il va continuer d'aller acheter ses livres à la librairie Liber puis il ne paiera pas plus cher demain.

La Présidente (Mme Vien) : Merci beaucoup, monsieur. M. le député, ça fait... on a 16 minutes d'écoulées de votre côté. Je vais céder la parole maintenant à Mme la députée de Laporte.

Mme Ménard : Merci beaucoup, Mme la Présidente. Alors, madame, messieurs, tout comme mon collègue de Jacques-Cartier, qui était très fier de parler d'une librairie dans son comté, alors, je vous dirai que je suis très fière d'avoir aujourd'hui parmi vous M. Guillet, qui a sa librairie, Le Fureteur, dans le beau comté de Laporte et d'ailleurs dans l'ancien comté fédéral du...

M. Guillet (Yves) : De M. Kotto, oui.

Mme Ménard : ...l'actuel ministre de la Culture.

En débutant, j'aimerais... Mme Vaugeois, vous avez mentionné quelque chose tantôt, là, que j'ai trouvé un petit peu dur et sévère, et c'est quand on a parlé des gens qui peut-être n'auraient pas les moyens de se procurer un livre, et vous avez répondu : Il n'aura qu'à se présenter dans une bibliothèque. Mais ça se pourrait que cette personne-là chérisse un livre aussi et qu'il veuille l'avoir dans sa bibliothèque. Alors, j'ai trouvé ça un peu sévère.

Mme Vaugeois (Marie-Hélène) : Mais ce que je veux dire, c'est... En fait, oui, il y a la solution des bibliothèques. Je suis d'accord qu'ils vont avoir envie de l'avoir chez eux. Ce que je dis surtout, c'est que, neuf mois après la mise en marché du livre, il va être, il va pouvoir être en rabais. Je crois que c'est surtout ça qu'il faut retenir, c'est qu'on va juste retarder le rabais. Et, quand on y pense, c'est logique. On n'achète pas un morceau de vêtement, là, à sa sortie, à rabais, on l'achète à la fin de la saison à rabais.

Mme Ménard : Oui. D'accord. Merci. Je voudrais clarifier des chiffres. Vous parlez de 90 librairies membres, et un petit peu plus loin dans le document on parle de 192 agréées. Est-ce que j'additionne les deux ou si vos 90 font partie du 192?

M. Lemieux (Dominique) : Exactement.

Mme Ménard : Et c'est le total au Québec des librairies?

M. Guillet (Yves) : Agréées.

M. Lemieux (Dominique) : Agréées.

Mme Ménard : Agréées. O.K. Il y a d'autres...

M. Guillet (Yves) : Il y a d'autres points de vente qui peuvent être des librairies papeteries, par exemple, ou qui n'ont pas nécessairement le 6 000 volumes exigé pour être agréés.

M. Lemieux (Dominique) : Par exemple, ici à Québec, il y a la librairie Phylactère, sur Saint-Joseph, qui est une librairie spécialisée en bandes dessinées, mais qui n'est pas agréée pour le moment.

Mme Ménard : O.K.

Mme Vaugeois (Marie-Hélène) : Mais tout à fait agréable.

M. Lemieux (Dominique) : Hein?

Mme Vaugeois (Marie-Hélène) : Mais agréable.

M. Lemieux (Dominique) : Mais agréable malgré tout. Donc, cette librairie-là n'est pas comptée dans les 192 dont on parle, mais ça demeure quand même une librairie très intéressante.

Mme Ménard : Je n'en doute pas. Est-ce que vous connaissez... Dans le cas de la France, qu'on parle, qu'on cite souvent comme réussite, là, est-ce que vous êtes en mesure de nous donner combien de librairies par habitant versus le Québec, combien de librairies par habitant au Québec?

M. Lemieux (Dominique) : Je n'ai pas ces informations-là entre les mains.

Mme Ménard : Vous ne savez pas ça, hein?

M. Lemieux (Dominique) : Mais vous pourrez questionner demain nos collègues de l'Association des libraires du Québec, qui vont être ici...

Mme Ménard : O.K.

M. Lemieux (Dominique) : ...ils vont avoir probablement l'information.

Mme Ménard : Je n'y manquerai pas.

M. Lemieux (Dominique) : Parfait.

Mme Ménard : Merci. Vous venez juste de parler des librairies agréées et, bon, des 6 000 titres et tout ça qu'elles doivent détenir puis la rentabilité aussi, là, le chiffre d'affaires. Bon. Est-ce que vous trouvez encore adéquats ces critères-là?

M. Lemieux (Dominique) : Les critères pour l'agrément?

Mme Ménard : Les critères pour... Oui, l'agrément, excusez-moi, l'agrément, le document de la SODEC, là, publié en 2002. Alors, est-ce que c'est encore adéquat d'exiger de maintenir 6 000 titres, c'est-à-dire 2 000 d'auteurs québécois, 4 000 d'ailleurs, et aussi le chiffre d'affaires du 300 000 \$ pour 10 000 habitants et plus dans une municipalité ou 150 000 \$ pour une municipalité de 10 000 habitants et moins? Est-ce que vous trouvez encore ces critères-là... Avec les enjeux qu'on connaît des librairies, là, est-ce que vous trouvez encore ces critères-là adéquats?

Mme Vaugeois (Marie-Hélène) : Oui, oui. Puis, quand je parlais tout à l'heure... Lorsqu'on a parlé puis qu'on est arrivés au fameux 10 %, neuf mois, ça a été une des choses aussi qu'on a discutées. Est-ce qu'on réouvre la loi n° 51? Est-ce qu'on se requestionne? Et tous les membres du milieu étaient d'accord pour dire que cette loi-là, elle avait encore sa raison d'être.

Mme Ménard : O.K. Et vous venez de parler :Est-ce qu'on réouvre la loi n° 51? Est-ce que vous êtes d'accord à ce qu'on... Est-ce qu'on pourrait réouvrir la loi, et à ce moment-là la réglementation du prix et le numérique en feraient partie?

Mme Vaugeois (Marie-Hélène) : Je crois que c'est important, pour le prix réglementé, de faire une nouvelle loi et non pas réouvrir la loi, ne pas l'inclure dans la loi n° 51. Pour moi, c'est une nouvelle loi, car la loi n° 51 doit rester telle qu'elle est...

Mme Ménard : ...le numérique en ferait partie.

Mme Vaugeois (Marie-Hélène) : Ce n'est pas si important pour le prix réglementé de faire une nouvelle loi et non pas rouvrir la loi, de ne pas l'inclure dans la loi n° 51, pour moi, c'est une nouvelle loi, car la loi n° 51 doit rester telle qu'elle est présentement. On est assez d'accord dans le milieu.

Mme Ménard : Donc, vous la trouvez satisfaisante?

Mme Vaugeois (Marie-Hélène) : Tout à fait.

Mme Ménard : O.K.

M. Guillet (Yves) : Quitte à modifier les règlements, certains règlements ou certains critères, là.

Mme Vaugeois (Marie-Hélène) : Comme rajouter le numérique dans les règlements.

Mme Ménard : Par exemple, lesquels?

M. Guillet (Yves) : Bien, ça pourrait être... bon, je ne veux pas me lancer dans des questions très techniques, là, mais des questions de table, c'est-à-dire le taux de conversion de l'euro ou du franc suisse.

Mme Vaugeois (Marie-Hélène) : Qui est toujours en franc français dans la loi, y compris la définition du livre qui pourrait inclure maintenant le numérique, mais c'est ça, c'est changer quelques règlements, mais pas changer la loi au complet, ça, c'est sûr et certain.

Mme Ménard : O.K. Dans le rapport Larose, à la page 25, pour... en fait, qui a été publié en 2000, le rapport Larose, on parle de ça, alors c'est 2000, on mentionnait, en parlant de l'ampleur méconnue de l'Internet sur l'industrie du livre, pour ceux qui occuperaient ce marché feraient face à une concurrence internationale de haut niveau et à des guerres de prix. Il mentionnait aussi que les libraires indépendants du Québec pourraient donc avoir avantage à se regrouper et à étudier le fonctionnement de certains regroupements du même type qui est né en France ou aux

États-Unis. Alors, cette idée fait aussi écho, bon, vous l'avez entendu, de la Chaire de la gestion des arts du HEC, alors pouvez-vous commenter sur ces deux énoncés-là?

M. Lemieux (Dominique) : Bien, c'est ce que nous avons fait. Nous, la Coopérative des librairies indépendantes a été créée en 2007, donc après la recommandation du rapport Larose puis, en effet, rapidement, les libraires indépendants ont réalisé que, pour s'implanter dans ce marché du Web là, dans le marché du livre numérique puis dans différentes offensives promotionnelles ou commerciales, individuellement, ça va être très difficile d'arriver à réussir. Donc, c'est pourquoi l'association a été créée, puis ça fait cinq ans puis que c'est une association très dynamique qui développe beaucoup de projets pour ses membres, les membres apprécient ces projets-là, ils participent de façon importante. Aujourd'hui, une librairie indépendante comme la Librairie Les Bouquinistes ou la Librairie Vaugeois ou la Librairie Le Fureteur, si les librairies indépendantes du Québec n'existaient pas, je ne suis pas sûr qu'elles vendraient du livre numérique au grand public et aux institutions. Aujourd'hui, avec notre regroupement, elles sont capables de le faire, c'est quand même un acquis assez incroyable pour le réseau des indépendants. Puis la vente de livres numériques aux bibliothèques publiques, les libraires indépendants ont été les premiers au Québec à le faire, ça a été les libraires indépendants avant même les chaînes. Donc, c'est quelque chose d'assez incroyable pour ceux qu'on appelle souvent les petits joueurs alors qu'ils ne sont pas petits nécessairement, là, mais...

Mme Ménard : Et les 90 membres, à ce moment-là, est-ce qu'il y en a d'autres qui ne se sont pas regroupés avec vous? Est-ce qu'il en reste encore beaucoup?

M. Lemieux (Dominique) : Il y a certains libraires indépendants qui ne sont pas membres chez nous pour des raisons différentes. Il y a certaines librairies très spécialisées, par exemple, en langue ou en bande dessinée ou en livre jeunesse qui, pour eux, c'est un peu trop spécialisé, le livre numérique, le Web, ce n'est pas nécessairement quelque chose d'intéressant pour eux, donc ils ne sont pas membres chez nous pour le moment. La revue Libraire est très généraliste, donc parle d'une littérature d'essai de bande dessinée, ça ne correspond pas nécessairement à leurs besoins.

Puis il y en a d'autres qui sont débordés par le quotidien aussi, hein? Ils reçoivent à tous les jours des centaines de nouveautés, doivent ouvrir des boîtes. Il y a une ou deux personnes, parce que c'est une librairie en région qui travaille à temps plein, ils n'ont pas nécessairement le temps de réfléchir à : Est-ce qu'on est présents sur le Web? Est-ce qu'on est... est-ce qu'on devient membres de votre association? Ils sont préoccupés par le quotidien, ouvrir les boîtes, l'offrir à leur clientèle, contacter les clients, l'école ou bibliothèque.

Mme Ménard : Une dernière question, et je passerais la parole à mon collègue. La directrice générale de l'Association des libraires, Mme Katherine Fafard, mentionnait le 4 février 2013, et je la cite : «Ça passe ou ça casse». La rentabilité est de l'ordre de 1 %, je suis presque généreuse. En réglementant le prix, ce taux de rentabilité va s'accroître, ne serait-ce que de 0,2 %. Ça va sûrement sauver quelques librairies qui pensent fermer ces jours-ci.

Alors, pouvez-vous nous dire 0,2 %, ça signifie quoi, ça, c'est combien pour une librairie et est-ce que ça empêcherait vraiment une librairie de fermer ses portes?

Mme Vaugeois (Marie-Hélène) : C'est sûr que ça semble peu, 0,2 %, mais je pense que ça peut faire une différence parce que présentement nos taux de rentabilité sont autour de 0,89 %, si je ne me trompe pas, selon l'étude à l'ALQ que vous allez avoir demain. Donc, 0,2 % de plus...

Mme Vaugeois (Marie-Hélène) : ...c'est sûr que ça semble peu, 0,2 %, mais je pense que ça peut faire une différence parce que présentement, nos taux de rentabilité sont autour de 0,89 % si je ne me trompe pas, selon l'étude de l'AIQ que vous allez avoir demain.

M. Lemieux (Dominique) : 80.

Mme Vaugeois (Marie-Hélène) : Donc, 0,2 % de plus, on tombe à 1 %, ce qui est déjà quand même mieux. Il faudrait une rentabilité de 4 % pour être vraiment confortable. En général, on disait tout à l'heure, pendant notre dîner, que les librairies en général, c'était entre 0,5 % et 2...

M. Guillet (Yves) : 2,8 %.

Mme Vaugeois (Marie-Hélène) : 2,8 %. 1,2 %, dans notre cas, fait la différence, oui.

Mme Ménard : Et vous, pensez-vous que la réglementation est vraiment la solution ou si ça prend autre chose?

Mme Vaugeois (Marie-Hélène) : C'est un début de solution. C'est quelque chose qui va nous permettre d'être plus confortables, de pouvoir, je pense, être plus créatifs, de mieux réfléchir, de... Je pense que c'est un outil qui va nous donner la chance de, comme disait tout à l'heure Dominique, qu'on est pris dans notre quotidien, de peut-être sortir un peu de quotidien, souffler un peu et pouvoir réfléchir à d'autres solutions qui... Ça va juste nous donner une chance. Plus qu'une chance, même, en fait.

M. Lemieux (Dominique) : Il n'y a personne dans l'industrie, même si, là, il y a un consensus autour de la volonté d'établir le prix réglementé, il n'y a personne dans l'industrie qui pense que c'est la solution qui va conserver l'ensemble des librairies. C'est une solution parmi tant d'autres. Comme industrie, on va devoir trouver d'autres solutions aussi puis on va tableur là-dessus, mais la réglementation, je pense que c'est un des éléments les plus urgents pour assurer la rentabilité prochaine des librairies.

Mme Ménard : D'accord. Merci beaucoup.

La Présidente (Mme Vien) : Merci. Ça fait le tour du côté de l'opposition officielle. M. le député de Jacques-Cartier, avez-vous un petit mot à ajouter? Allez-y, allez-y.

M. Kelley : O.K., parfait. Merci beaucoup. À mon tour...

La Présidente (Mme Vien) : Il reste à peu près deux minutes. Deux minutes.



M. Kelley : Bienvenue. J'essaie de comprendre, parce que dans le point 5 de vos huit raisons pour réglementer le prix des livres, vous avez dit que la librairie a cependant besoin des ventes des best-sellers. Alors, ça, c'est l'enjeu principal et j'essaie d'imaginer, si on met en vigueur la proposition qui est sur la table, les prix chez les grandes surfaces vont demeurer les meilleurs prix disponibles, si c'est un rabais de 25 % ou 10 %, peu importe, ça va demeurer bon marché, le meilleur marché possible. Alors, de transformer la personne qui achète ce qui est dans les grandes surfaces pour d'autres raisons, mais qui va voir le best-seller, va le mettre dans leur panier, ils vont l'acheter avec les autres choses qu'ils ont achetées au magasin. Ce n'est pas la clientèle typique de quelqu'un qui va dans une librairie. Alors, j'essaie de voir le transfert des achats de quelqu'un qui est dans une grande surface pour faire les ventes pour la semaine, qui va ajouter un best-seller parce qu'ils ont vu une critique dans un des journaux ou ils ont visité un ami qui a suggéré qu'il faut acheter ce livre. Je ne vois pas comment cette personne va, le lendemain, devenir un habitué des librairies. Alors, peut-être vous pouvez nous m'éclairer à ce sujet.

Mme Vaugeois (Marie-Hélène) : Oui, les gens vont continuer à aller chez Costco, c'est certain. Ils seront là. Une fois qu'ils seront rendus, ils vont continuer à y être. Mais je pense que Laval Martel l'a bien dit tout à l'heure : quelqu'un qui est dans la librairie, qui va acheter son livre un peu plus spécialisé mais qui, en même temps, se dit : Ah! Le Guide de l'auto, lui, je vais aller le chercher chez Costco quand demain, je ferai mon épicerie, il est dans la librairie. Son 10 % ne vaut la peine de faire le chemin jusqu'à chez Costco. Il va probablement le prendre dans les librairies. Celui qui est dans la librairie va peut-être acheter plus parce que, oui, on le sait, on vend nos livres plus difficiles, mais les livres plus faciles, souvent, les gens les regardent chez nous, mais vont les chercher chez Costco. Mais ils sont déjà chez nous, ils n'ont aucune raison d'aller chez Costco après pour le chercher.

M. Martel (Laval) : On donnait l'exemple souvent du Guide de l'auto, par exemple, qui paraît chaque année et on en vendait de piles au début. Mais, maintenant, à peine une dizaine, parce que les gens vont l'acheter chez Costco. Mais s'ils viennent en librairie maintenant, s'il y avait le prix réglementé...

La Présidente (Mme Vien) : Merci...

M. Martel (Laval) : ... je pense...

La Présidente (Mme Vien) : Merci beaucoup, M. Martel. Je vais devoir passer la parole à notre collègue de Montarville.

Mme Roy (Montarville) : Merci, Mme la Présidente. Madame, messieurs, merci. Merci d'être ici. J'aurais une petite question relativement à ces obligations. Ma collègue de la première opposition en parlait, le fameux 6 000 titres, dont 2 000 titres québécois pour être agréé. Ma question est la suivante. Naturellement, c'est pour le bénéfice de la diversité, d'avoir justement cette bibliothèque avec le plus grand nombre de titres possible. Mais quel est, selon l'expérience des libraires et de vos membres, le pourcentage de livres, de ces livres-là qui ne se vendent pas, qui demeurent sur les tablettes ou qui ne seront jamais réclamés? Est-ce qu'il y en a un ou tout s'écoule, ces 6 000 titres obligatoires s'écoulent facilement?

M. Guillet (Yves) : En fait, les 6 000 titres, ce sont les titres de fond. Il y a des livres là-dedans qui, effectivement, ne se vendront pas. On peut recevoir un livre à cinq exemplaires parce qu'on y a cru un peu et puis, pour une raison ou pour une autre, bien, il ne se vendra pas puis il peut y avoir des livres là-dedans qu'on commande à un exemplaire puis ça devient un succès puis on en vend...

M. Guillet (Yves) : ...on peut recevoir un livre à cinq exemplaires parce qu'on y a cru un peu, et puis, pour une raison ou pour une autre, bien, il ne se vendra pas, puis il peut y avoir des livres là-dedans qu'on commande à un exemplaire, puis ça devient un succès, puis on en vend 60. Donc, ce n'est pas... il n'y a pas de... je dirais, il n'y a pas de règle générale...

Mme Roy (Montarville) : Logique, pour choisir la...

M. Guillet (Yves) : Non, c'est ça exactement, ce n'est pas une science exacte la librairie.

Mme Roy (Montarville) : Mais ma question tendait plus pour savoir... En d'autres mots... je ne suis pas économiste, fiscaliste, mais : Est-ce qu'il y a une portion de pertes ou de livres qui ne sortent pas, là?

Mme Vaugeois (Marie-Hélène) : Il y a pour les librairies ce qu'on appelle un système d'office. On a, pendant un an, droit de retour sur les nouveautés, ce qui nous permet d'essayer... Il faut savoir que les tirages au Québec... d'un livre moyen au Québec, c'est de 500 exemplaires et moins. Il faut savoir que les livres français, bien, les livres européens qui viennent au Québec arrivent souvent à moins de 30 exemplaires. Ces livres-là ont besoin de trouver une place. Il faut, nous, les proposer aux bibliothèques aussi parce qu'on va en bibliothèque. Donc, il faut... Ils ne vont pas tous se vendre, on aura le droit de les retourner. Nos taux de retour ne sont pas si élevés que ça mais... et c'est... et on leur donne une chance. Et effectivement, comme dit Yves, il y a certains livres, en bonne quantité, qu'on ne va pas vendre et il y a des succès surprises, il y a des coups de cœur, il y a des... On permet aussi, j'ai envie de dire... souvent, les best-sellers vont naître en librairie et après vont se retrouver chez Costco.

Mme Roy (Montarville) : Bien, c'est la base de...

Mme Vaugeois (Marie-Hélène) : Exactement.

Mme Roy (Montarville) : ...de toute la problématique ici, mais ma... Oui. Allez-y, oui, si vous voulez compléter.

M. Guillet (Yves) : Juste pour compléter. Le 6 000 titres différents n'est pas superflu. Tout à l'heure, je suis allé dîner à proximité de la librairie Vaugeois. Je suis rentré dans librairie Vaugeois, j'ai fait le tour des rayons. Le livre de fond me faisait des clins d'œil. Si ce livre-là a un essai politique, je n'en avais jamais entendu parler, ce n'est pas une nouveauté, c'est un livre qui est paru il y a peut-être deux ans. Je l'ai pis, je l'ai feuilleté, je voulais l'acheter. Je ne l'ai pas acheté parce qu'on s'en allait dîner, puis Marie-Hélène va me le pardonner, j'y retournerai bien un de ces jours. Mais c'est important d'avoir cette variété-là, cette bibliodiversité-là en librairie, ça permet aux gens d'avoir accès à des livres qu'ils ne trouveront pas ailleurs puis qu'ils ne

trouveront pas sur un site Internet nécessairement parce que ça va être à la huitième page, dans la catégorie livres d'affaires, par exemple, là.

Mme Vaugeois (Marie-Hélène) : ...J'ai envie de dire, j'avais deux libraires avec moi aussi, avec toi, qui sont dans les livres toute la journée, puis je les ai vus feuilleter, pendant que vous m'attendiez.

La Présidente (Mme Vien) : Merci, madame. Merci infiniment, Mme la députée de Montarville. Mme la députée de Gouin.

Mme David : Merci, Mme la Présidente. Bonjour. Au fond, ça fait plusieurs fois qu'on pose des questions qui se ressemblent à des groupes différents, on obtient des réponses bien sûr qui se ressemblent un peu aussi. Et je sens que ce dont on a besoin de se laisser convaincre, le cas échéant, c'est que réglementer le prix du livre, bon, essentiellement pour combattre des rabais exagérés — en tout cas, moi, je n'ai pas peur de le dire — dans les grandes surfaces, va vraiment, là, vous permettre d'accéder non seulement à la survie mais à un développement plus optimal, parce que vous vivez déjà... moi non plus, je ne veux pas vous traiter en misérables, je connais trop de librairies indépendantes pour ça, mais vous nous dites quand même : S'il vous plaît, faites-le, ça va nous aider beaucoup, quitte à demander un petit sacrifices aux consommateurs, parce que ça, c'est dans toutes les têtes, y compris celles des journalistes en ce moment, hein.

Est-ce qu'on est en train de demander un effort trop grand aux consommateurs, en particulier aux gens de la classe moyenne ou à revenus, disons, plutôt faibles? Parce que les très pauvres de toute façon n'achètent pas de livres, là, il faudrait accepter de se dire ça, en tout cas c'est plutôt rare, ils vont plus à la bibliothèque. Est-ce qu'on est en train de demander un effort exagéré pour quelque chose qui au fond ne vous apporterait pas tant que ça? Convainquez-nous.

M. Guillet (Yves) : Je pense que... Je pense que ce n'est pas vrai que n'apporterait pas tant que ça. Ça peut empêcher d'autres librairies de fermer, donc ça peut encourager l'accessibilité. Bon, j'avais une autre idée puis, là, elle vient de partir.

Mme Vaugeois (Marie-Hélène) : Moi, j'ai envie de rajouter... Moi, je suis sur une... On a des librairies assez similaires, on est sur une rue. Une des premières... Les gens qui rentrent beaucoup chez nous, c'est les enfants, ils ont envie de rentrer dans la librairie, ils amènent leurs parents dans la librairie, et, les enfants, ils sont contents de voir un choix de livres comme ils n'en voient pas ailleurs, ils ont envie de se faire... Souvent... Moi, je travaille souvent le soir parce que j'ai des restos autour de moi, pendant que les parents finissent leurs vins, prennent leurs cafés, les enfants viennent bouquiner à la librairie tranquillement. Je ne leur demande pas d'acheter, mais ils ont le temps de feuilleter, ils ont le temps de regarder les livres, ils ont le temps... Et les livres pour enfants ne sont pas si chers. Donc, les parents généralement, ils sont prêts à leur en acheter. Tu sais, un livre en bas... de moins de 10 \$, il n'y a pas de problème, puis c'est des livres qu'ils ne trouveront pas nécessairement chez Costco.

La Présidente (Mme Vien) : Merci. C'est tout le temps que nous avons, messieurs dames, je suis... Bien... Oui.

Une voix : ...

La Présidente (Mme Vien) : Rapidement, en 10 secondes.

M. Guillet (Yves) : ...c'est une question de choix de société aussi. On fait... On a vu le développement des microboulangeries un petit peu partout au Québec, on est très fiers de ça... les fromageries aussi. On peut dire que, dans le monde du livre, ça peut être la même chose. Il y a des gens qui vont continuer d'acheter du pain blanc, mou, puis il y a des gens qui vont...

La Présidente (Mme Vien) : Merci...

M. Guillet (Yves) : ...on a vu le développement des microboulangeries un petit peu partout au Québec, on est très fiers de ça, les fromageries aussi. On peut dire que, dans le monde du livre, ça peut être la même chose. Il y a des gens qui vont continuer d'acheter du pain blanc mou puis il y a des gens qui vont...

La Présidente (Mme Vien) : Merci.

M. Guillet (Yves) : Voilà.

La Présidente (Mme Vien) : Merci beaucoup.

(Suspension de la séance à 16 h 20)